

## Mise en place d'une cellule d'appui à la gestion des plantes invasives le long des cours d'eau en Région wallonne (Belgique)

**N. PIERET, E. DELBART et G. MAHY**  
(*Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux*)

### Résumé

L'expansion des invasives réduit la biodiversité et engendrent des coûts directs considérables par la dégradation des écosystèmes (déstabilisation des berges, réduction de l'accès aux cours d'eau, destruction des frayères, modification des sols, problèmes de santé publique,...). Ce phénomène touche largement les cours d'eau, fragilisés par les nombreuses perturbations anthropiques et naturelles qu'ils subissent.

En Belgique, la Région wallonne-Direction des cours d'eau non navigables, finance le projet « Mise en place d'une cellule d'appui à la gestion des espèces végétales invasives le long des cours d'eau non navigables en Région wallonne », premier programme coordonné visant à répondre aux objectifs de la CBD et de la directive Faune-Flore-Habitat concernant les espèces invasives (Natura 2000). Elle vise également à fournir une structure de référence, de conseils et d'appui pour les gestionnaires.

La cellule a pour objectifs, entre autres, le long des cours d'eau non navigables et pour trois espèces de plantes invasives cibles (la Balsamine de l'Himalaya - *Impatiens glandulifera* Royle, la Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum* Sommier et Levier et les Renouées - *Fallopia* spp.) la mise en place de tests de gestion adaptées aux exigences de ce type de milieu en vue de réaliser un guide de gestion.

Les résultats acquis lors de la première année de tests montrent que la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase pourraient être gérées facilement. Pour les Renouées les solutions de gestion se limitent à la fauche, la législation belge interdisant l'utilisation de phytocides le long des cours d'eau. Des techniques d'utilisation de géotextile et plantation sont en cours de test. Quelle que soit l'espèce, les gestion sont coûteuses et doivent être réalisées sur plusieurs années.